

Développement de l'énergie éolienne

Petit traité de bonne conduite

A l'heure où la flambée des prix du pétrole et le réchauffement climatique rappellent chaque jour un peu plus l'urgence environnementale et la nécessaire mutation des énergies traditionnelles, la Cocopaq poursuit sa démarche en faveur de l'éolien en mettant en place une charte de bonne conduite pour le développement éolien du territoire.



Un sondage réalisé par BVA en juillet dernier pour le compte de l'Ademe montre que 79% des français sont favorables à l'implantation d'éoliennes dans leur région.

62% d'entre eux sont même prêts à en accueillir une à moins d'un kilomètre de chez eux. Pourquoi alors, mettre en place une charte de bonnes conduites ?

Tout simplement parce que les élus du territoire ont souhaité réunir tous les acteurs autour du projet éolien et même, si possible, les détracteurs de ces moulins modernes. La charte pour le développement éolien du territoire a été rédigée dans la continuité du schéma éolien

achevé en mars 2006. " Dès l'élaboration du schéma nous y avons annexé un cahier de recommandations qui prévoyait l'élaboration de la Charte pour encadrer le développement des parcs éoliens sur le territoire " explique Marie Couronné en charge du dossier à la Cocopaq.

Cette charte n'est pas une obligation légale, mais elle est apparue essentielle pour rassurer la population et faire des collectivités (Cocopaq et communes) les garantes de la qualité des sites.

Les collectivités publiques vont donc jouer le rôle d'interface entre l'opérateur et la population afin d'offrir toutes les garanties sur les projets.

➔ Des engagements à respecter

Pour les porteurs de projets...

La charte impose aux porteurs de projets de respecter un certain nombre de règles. Ils devront notamment fournir plusieurs analyses sur les impacts sonores et paysagers de l'installation de leurs machines bien sûr, mais ils devront également apporter des éléments d'information permettant d'évaluer d'autres types d'incidences comme l'éventuelle diminution des valeurs immobilières ou la baisse de la fréquentation touristique.

Autre point important pour les opérateurs : l'impossibilité d'installer des éoliennes d'occasion, ce qui assurera la qualité du matériel mis en place sur le territoire.

Et pour la Cocopaq

Parmi les engagements de la Cocopaq, on notera particulièrement la promesse de lancer des études paysagères complémentaires pour proposer au Préfet des périmètres de zones de développement éolien (ZDE).

Sans celles-ci, aucune éolienne ne pourra être installée sur le territoire. " Lorsque la Cocopaq s'est lancée dans l'aventure éolienne, il n'existait pas de loi pour imposer des ZDE " explique Marie Couronné. Elle poursuit : " Seul un schéma de développement éolien était recommandé pour permettre aux services de l'Etat d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle du territoire ". La communauté s'engage donc auprès des porteurs de projets à transposer son schéma éolien en ZDE.

Autre obligation importante pour la collectivité : la création d'un comité de suivi dans lequel seront réunis, des élus, des techniciens, des riverains, des propriétaires et des membres d'associations pro ou anti-éolien.

Ce comité aura pour mission d'évaluer et de coordonner les projets éoliens. Enfin la Cocopaq s'engage à assurer l'information entre la commune, les opérateurs et la population de manière à offrir la plus grande transparence.

Après avoir été validée par le Conseil Communautaire du 2 octobre dernier, la Charte va maintenant passer devant les conseils municipaux de Scatër et Moëlan/Mer. Elle entrera en vigueur dès que toutes les parties l'auront signées.